



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## associations et clubs

Question orale n° 908

### Texte de la question

Mme Gilda Hobert appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur le respect de la laïcité dans la pratique sportive sur le territoire. Le sport, par les valeurs qu'il incarne, participe à l'éducation populaire et au renforcement du vivre ensemble. Il est un formidable vecteur de transmission des valeurs républicaines pour prévenir toute forme de communautarisme et faciliter la cohésion sociale. Au sein des quartiers prioritaires, définis par la politique de la ville, les outils d'apprentissage de la laïcité, socle de notre citoyenneté, sont donc décisifs. Pourtant, dans certains quartiers de sa circonscription, on observe dans certains clubs des formes de replis identitaires, le développement de revendications d'inspiration culturelles. Ces comportements lui paraissent ne pas avoir leur place dans le sport. Elle lui demande comment ses services peuvent à la fois être alertés de ces dérives et agir pour y mettre fin.

### Texte de la réponse

#### RESPECT DE LA LAÏCITÉ DANS LA PRATIQUE SPORTIVE

**M. le président.** La parole est à Mme Gilda Hobert, pour exposer sa question, n° 908, relative au respect de la laïcité dans la pratique sportive.

**Mme Gilda Hobert.** Monsieur le secrétaire d'État aux sports, j'appelle votre attention sur un point précis, qui n'est certes pas nouveau mais qui doit plus que jamais nous inspirer dans notre conception de la République.

Vous n'ignorez pas, et je sais que ce sujet vous tient à cœur, que le sport, par les valeurs qu'il incarne, participe à l'éducation populaire et au renforcement du vivre ensemble. Il est un formidable vecteur de transmission des valeurs républicaines pour prévenir toute forme de communautarisme et pour faciliter la cohésion sociale. Oui, la pratique sportive contribue *de facto* au respect de la laïcité.

Au sein des quartiers prioritaires, définis par la politique de la ville, les initiatives d'apprentissage de la laïcité, socle de notre citoyenneté, sont décisives. Je salue ici le travail remarquable de nombreuses associations qui, en collaboration avec les collectivités territoriales, s'investissent en faveur de l'insertion par le sport.

Pourtant, dans certains quartiers de ma circonscription du Rhône, on observe, au sein de plusieurs clubs, des formes de repli identitaire, le développement de revendications d'inspiration culturelles. Ces comportements ne peuvent avoir leur place dans le sport !

Dès lors, monsieur le secrétaire d'État, puisque vous avez réaffirmé il y a peu votre volonté de lutter contre toute forme de communautarisme dans le sport, pouvez-vous m'indiquer comment les services du ministère peuvent être alertés de ces dérives et agir pour y mettre fin.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des sports.

**M. Thierry Braillard**, *secrétaire d'État chargé des sports*. Madame la députée Gilda Hobert, vous posez une excellente question et je sais que nous partageons la conviction que le sport est un vecteur naturel de lien social et de cohésion nationale, qui véhicule énormément de valeurs, toujours contemporaines, qui fondent notre république, parmi lesquelles la laïcité, un concept essentiel du vivre ensemble. Sa place ne doit jamais être remise en question, notamment sur un terrain de sport.

Mais la citoyenneté et la laïcité ne s'apprennent qu'à travers l'expérience sociale, et c'est donc l'ensemble des acteurs du sport, auprès de populations parfois en manque de repères, qui doivent agir en ce sens.

Le respect de la laïcité est un message qui doit transparaître dans les actions des éducateurs sportifs, des clubs et des collectivités à la rencontre des pratiquants, en particulier, vous l'avez rappelé, dans les quartiers difficiles. Dans le cadre de la mobilisation républicaine qui fait suite aux terribles événements de janvier, je vais proposer dans les prochains jours, en accord avec le Premier ministre, un plan d'actions citoyennes pour une pratique plus développée et mieux encadrée du sport, pour une meilleure formation des acteurs du sport et pour le développement des emplois liés au sport, notamment dans les zones sensibles. J'ai eu l'occasion d'échanger avec de nombreux acteurs du sport, nationaux comme de proximité, qui m'ont fait remonter leurs préoccupations à l'égard d'une évolution communautariste dans certains clubs. Il faut entendre leur inquiétude. Le communautarisme dans les clubs sportifs existe. Il est nécessaire de l'identifier tout d'abord, puis d'agir en commun, autorités publiques, mouvement sportif, élus, pour que l'activité sportive ne soit pas dévoyée par des groupes qui se referment sur eux-mêmes au mépris des valeurs élémentaires du sport et de la République.

Dans un premier temps, un travail sera mené par le ministère avec les services régionaux et départementaux pour déterminer les moyens de détecter les phénomènes que vous avez évoqués ; ensuite, en coopération avec les fédérations, nous mettrons en place des actions pour mettre fin à ces mécaniques de repli communautaires dans les associations sportives. C'est un des chantiers que j'ouvrirai dans les prochaines semaines avec le monde sportif. Vous pouvez compter sur ma détermination, madame la députée.

**M. le président.** La parole est à Mme Gilda Hobert.

**Mme Gilda Hobert.** Monsieur le secrétaire d'État Thierry Braillard, je vous remercie d'avoir été présent pour répondre vous-même à cette question qui aborde un sujet extrêmement important. Les collectivités territoriales vont donc être informées des mesures qui seront prises. J'espère que nous aussi, parlementaires, pourrions être des courroies de transmission, communiquer avec ces collectivités et faire le point avec les clubs sportifs qui nous interrogent très régulièrement à ce sujet. Ils sont inquiets, c'est vrai, monsieur le secrétaire d'État, et même très inquiets. Nous voudrions vraiment être que notre présence auprès d'eux soit efficace. Nous attendons donc avec impatience des précisions sur les mesures annoncées que je ne manquerai pas de leur retransmettre.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Gilda Hobert](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 908

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 625

**Réponse publiée au JO le :** [13 février 2015](#), page 1439

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 février 2015](#)